

Correction – Développement construit

1958 : de la IV^e à la V^e République

Brevet – Histoire-géographie · 3^e · Sujet d'entraînement

Sujet. Rédigez un développement construit d'une trentaine de lignes expliquant pourquoi la IV^e République s'effondre en 1958 et comment la Constitution de la V^e République renforce le pouvoir exécutif.

1. Comprendre le sujet

Le verbe « expliquant » exige des causes et des mécanismes, pas un simple récit. La consigne pose deux questions : pourquoi la IV^e République tombe (instabilité, guerre d'Algérie, crise du 13 mai 1958) et comment la nouvelle Constitution renforce l'exécutif (pouvoirs du président, du gouvernement, place du Parlement). Tu peux ajouter entre les deux une partie sur le retour de De Gaulle et l'adoption de la Constitution. La période est courte : l'année 1958, avec quelques rappels (début de la guerre d'Algérie en 1954, discours de Bayeux en 1946). Mots-clés : exécutif, président de la République, référendum, dissolution, article 16, motion de censure. Le hors-sujet serait de raconter toute la présidence de De Gaulle jusqu'en 1969.

2. Les repères à mobiliser

- 16 juin 1946 : discours de Bayeux, où de Gaulle expose ses idées sur les institutions
- 1er novembre 1954 : début de la guerre d'Algérie
- 13 mai 1958 : émeute à Alger et comité de salut public
- 1er juin 1958 : de Gaulle investi président du Conseil
- 28 septembre 1958 : Constitution approuvée par référendum
- 4 octobre 1958 : promulgation de la Constitution
- 21 décembre 1958 : de Gaulle élu président de la République
- Article 16 (pouvoirs exceptionnels) et article 49-3

3. Le plan

1. Pourquoi la IV^e République s'effondre

- Un régime affaibli par l'instabilité des gouvernements.
- La guerre d'Algérie, commencée en 1954, qu'aucun gouvernement ne parvient à terminer.
- Le 13 mai 1958 à Alger : un comité de salut public réclame le retour de De Gaulle, la France au bord de la guerre civile.

2. Le retour de De Gaulle et la nouvelle Constitution

- Appelé par René Coty, de Gaulle est investi le 1er juin 1958 avec la mission de rédiger une Constitution.
- Un texte préparé notamment par Michel Debré, inspiré du discours de Bayeux (1946).
- Le référendum du 28 septembre 1958 : près de 80 % de oui.

3. Un exécutif renforcé

- Le président, élu pour sept ans : nomme le Premier ministre, dissout l'Assemblée, recourt au référendum.
- L'article 16 : des pouvoirs exceptionnels en cas de crise grave.
- Le gouvernement dispose du 49-3 ; le Parlement voit ses pouvoirs limités.

4. Le développement construit rédigé

En 1958, la France change de régime en quelques mois : la IV^e République disparaît et la V^e République, toujours en place aujourd'hui, est fondée. Nous expliquerons d'abord pourquoi la IV^e République s'effondre, puis comment la nouvelle Constitution est adoptée, enfin comment elle renforce le pouvoir exécutif.

Tout d'abord, la IV^e République est affaiblie par l'instabilité de ses gouvernements, renversés sans cesse par l'Assemblée. Surtout, elle ne parvient pas à mettre fin à la **guerre d'Algérie**, commencée en 1954. Le **13 mai 1958**, à Alger, des Européens partisans de l'Algérie française envahissent le siège du gouvernement général et des généraux forment un comité de salut public, qui réclame bientôt le retour du général de Gaulle. La France semble au bord de la guerre civile.

Ensuite, de Gaulle apparaît comme le seul recours. Le président René Coty fait appel à lui et l'Assemblée l'investit comme président du Conseil le 1er juin 1958 ; il reçoit la mission de rédiger une nouvelle Constitution. Préparée notamment par Michel Debré, elle reprend les idées exposées par de Gaulle dans son discours de Bayeux en 1946. Le **28 septembre 1958**, elle est approuvée par référendum par près de 80 % des votants.

Enfin, cette Constitution crée un **exécutif fort**. Le président de la République, élu pour sept ans, nomme le Premier ministre, peut dissoudre l'Assemblée nationale et soumettre un projet de loi au référendum. En cas de crise grave, l'article 16 lui donne des pouvoirs exceptionnels. Le gouvernement peut aussi faire adopter un texte sans vote grâce à l'article 49-3, sauf si les députés le renversent par une motion de censure. Le Parlement, lui, voit ses pouvoirs limités.

En conclusion, la guerre d'Algérie a emporté la IV^e République et permis le retour du général de Gaulle, qui dote la France d'institutions centrées sur le président. En décembre 1958, il est lui-même élu président de la République ; en 1962, un référendum renforcera encore cette fonction en instaurant l'élection du président au suffrage universel direct.

Le piège de ce sujet. Beaucoup de copies écrivent que de Gaulle est élu au suffrage universel direct dès 1958. En 1958, il est élu par un collège d'environ 80 000 grands électeurs ; le suffrage universel direct n'est adopté qu'en 1962.